

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le 18 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle culturel sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2025

Objet
N° 25/10/10
Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°5156

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Maryvonne ALVARD donne procuration à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Maryvonne ALVARD, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de viabilisation du chemin du Betterand, terminés en 2023, et pour lesquels la commune avait passé une convention de travaux sur parcelles privées avec les propriétaires concernés en 2021.

Cette convention avait pour but d'autoriser la commune à empiéter sur les parcelles privées dans le cadre de la viabilisation du chemin du Betterand et de son élargissement et fixait le montant de la régularisation foncière à venir une fois les travaux terminés et la constatation des surfaces réellement prises sur les parcelles privées.

Ce montant avait été déterminé par le service des domaines au mois de mars 2021 en fonction du zonage du PLU des parcelles concernées.

Aussi, afin de régulariser cette situation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'acquisition amiable des portions de terrain ainsi concernées. Cette acquisition permettra d'assurer la pleine propriété de la voie publique, dans le respect des droits des propriétaires privés affectés par ces empiétements.

Suite à l'intervention du cabinet de géomètre ayant établi les projets de divisions pour chacune des parcelles concernées, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°5156, en zone UB, issue de la parcelle cadastrée section A n°2698, d'une contenance de 11m², sise chemin du Betterand, propriété de l'indivision BIAIS, à 120€ / m² soit 1 320€ pour l'ensemble.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

Vu l'article L.322-1 du Code de l'urbanisme

Vu le projet de division établi par le cabinet de géomètres Thomas et Hélène Couvert le 08 juillet 2024,

Vu l'avis du service des domaines en date du 29 mars 2021,

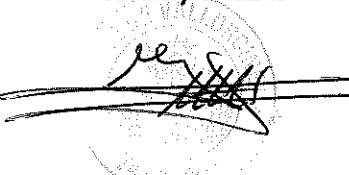
Vu la convention de travaux sur parcelle privée signée par Mme Anne HUET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

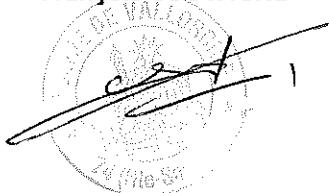
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus à 120€/m², soit un montant total de 1 320€ (mille trois cent vingt euros)
- INDIQUE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jérémy VALLAS



Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 22/12/2025
Télétransmis en Préfecture le : 22/12/2025
Notifié ou publié le : 22/12/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches